



TG AFR 62/2019.001

M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo
Président de la République démocratique du Congo
Présidence de la République
Palais de la Nation
Gombe, Kinshasa

22 février 2019

Monsieur le Président de la République,

Je vous écris en ma qualité de secrétaire général d'Amnesty International, un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.

Je me réjouis profondément du fait que, dans votre discours d'investiture du 24 janvier, vous vous êtes engagé à faire en sorte que tous les citoyens et citoyennes de la République démocratique du Congo (RDC) puissent exercer leurs droits fondamentaux. En tant que président de la République, vous avez la responsabilité et la possibilité de veiller à ce que votre gouvernement prenne rapidement des mesures pour que la situation des droits humains ne se dégrade pas davantage. Vous trouverez ci-joint une proposition en 10 points qui contient des recommandations à cet égard.

Depuis longtemps, de graves violations des droits humains et des crimes de droit international sont commis en RDC. En 25 ans, ils ont coûté la vie à des millions de Congolais et de Congolaises et la plupart de leurs auteurs restent impunis. Les Nations unies estiment que des milliers de personnes ont été tuées dans la région de Beni et les provinces du Kasai, du Tanganyika et de l'Ituri ces dernières années. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, au moins 890 personnes ont été massacrées à Yumbi en décembre 2018, en pleine campagne électorale. Bien que les pouvoirs publics aient déployé des efforts considérables pour mettre fin aux violences faites aux femmes, le viol et les autres formes de violences sexuelles continuent d'être utilisés comme arme de guerre.

Amnesty International et d'autres organisations dignes de foi ont recueilli des informations faisant état de multiples violations des droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, parmi lesquelles la répression de manifestant-e-s pacifiques, des arrestations et des détentions arbitraires –notamment de opposants et de défenseur-e-s des droits humains –, le blocage de l'accès à Internet et la fermeture de certains médias. La répression de manifestations dans le contexte de la crise politique qui a débuté en janvier 2015 a fait plus de 300 morts et des milliers de blessés, outre les centaines de personnes arrêtées – sympathisant-e-s de l'opposition, défenseur-e-s des droits humains et militant-e-s de la société civile, pour la plupart. Alors que les victimes attendent toujours que justice soit rendue, les auteurs présumés demeurent impunis ; très peu d'entre eux ont fait l'objet d'une enquête ou de poursuites.

Votre gouvernement est tenu de respecter, protéger, promouvoir et concrétiser les droits humains comme le prévoit la Constitution de la RDC et conformément aux engagements de votre pays à l'égard de plusieurs traités et organes régionaux et internationaux. Par conséquent, je vous exhorte à faire le nécessaire pour que votre gouvernement prenne les mesures ci-après :

- Assurer la **protection des civils**, en particulier dans les zones en proie au conflit et à des violences intercommunautaires, en renforçant rapidement la capacité et l'engagement des forces de sécurité congolaises à remplir efficacement leurs missions et en veillant à ce que les éléments de l'armée, de la police et des services

de renseignement soupçonnés de violations des droits humains ou de fautes soient suspendus pendant la durée de l'enquête et, s'il existe suffisamment de preuves recevables, jugés dans le cadre d'une procédure équitable ;

- **Lever les restrictions pesant sur la société civile**, notamment en libérant les prisonniers et prisonnières d'opinion et en permettant aux militant-e-s exilés de rentrer en RDC et de mener leurs activités en faveur des droits humains, en cessant de réprimer des manifestations pacifiques et en respectant et protégeant la liberté des médias ;
- Amener à **rendre des comptes** les responsables présumés de crimes commis dans le contexte du conflit et en particulier de crimes contre des femmes, notamment de viols et d'autres formes de violences sexuelles ou liées au genre ;
- Promouvoir l'**égalité des genres** inscrite à l'article 14 de la Constitution de la RDC en garantissant la participation de femmes aux processus décisionnels aux niveaux local, provincial et national.

Les mesures présentées en détail dans le programme en 10 points ci-joint ne sont certes pas exhaustives mais contribueraient à faire respecter les droits humains dans tout le pays et à fournir des recours efficaces aux victimes.

J'espère sincèrement vous rencontrer en personne afin d'examiner plus en profondeur avec vous les questions soulevées dans la présente lettre et avoir un engagement constructif sur la protection et de la promotion des droits humains. Dans l'attente de votre réponse, je suivrai de près les progrès accomplis quant à la concrétisation des droits humains de la population congolaise.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération,

Kumi Naidoo



Secrétaire général